



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Champ d'application

Question écrite n° 3742

### Texte de la question

M Jean-Louis Debre attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur l'application de la TVA sur l'energie fioul. Il lui demande s'il n'estime pas possible d'envisager que le ministere de l'economie et des finances fasse beneficier les industriels, les commercants et les artisans de la detaxe de la TVA sur le fioul utilise pour leur chauffage ou pour leur fabrication comme celle accordee pour les utilisateurs du gaz et de l'electricite.

### Texte de la réponse

Reponse. - La deductibilite de la taxe sur la valeur ajoutee afferente aux produits petroliers et notamment au fioul domestique utilise comme combustible pose un probleme budgetaire de grande ampleur. Les modalites d'harmonisation des regles de deduction de la taxe pour ces produits font l'objet de negociations entre les Etats membres de la Communaute economique europeenne dans le cadre du projet de 12e directive. Dans la perspective de la realisation du marche unique, les preoccupations exprimees par l'honorable parlementaire ne sont pas perdues de vue.

### Données clés

**Auteur :** [M. Debr• Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3742

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 1988, page 2781